



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 29 janvier 2019

Délibération
n° CFVU 2019 - 06

portant avis relatif à l'attribution d'un prix aux 3 meilleurs mémoires
du Master 2ème année mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (APO)

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Projet :

Attribution d'un prix aux 3 meilleurs mémoires du Master 2ème année mention Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel (APO) en collaboration avec l'association professionnelle des Directeurs Financiers et des Contrôleurs de Gestion (DFCG) de Midi-Pyrénées.

Intérêts du projet :

- Promouvoir le master 2 APO auprès des directeurs des fonctions finances et Gestion.
- Valoriser les travaux d'analyse réalisés par les étudiants
- Renforcer le partenariat entre l'École de Management de Toulouse et la DFCG Midi-Pyrénées.

Conditions de participation au Prix :

Le responsable pédagogique du master 2 APO, en accord avec l'équipe pédagogique, sélectionne 3 à 4 mémoires de la promotion des diplômés sortant. Les mémoires sont choisis pour leur caractère innovant mais aussi leur valeur d'exemples en termes de retours d'expérience, mise en valeur de bonnes pratiques et facilité de mise en œuvre.

Chaque candidat remet au Jury des exemplaires de son mémoire ainsi qu'une synthèse de 4 pages maximum.

Jury et clause de confidentialité :

Le Jury est composé de professeurs du master APO ou de l'École de Management et de professionnels (directeurs financiers, directeurs du contrôle de gestion, consultants, etc.). La DFCG Midi-Pyrénées s'engage à proposer des professionnels dans le jury.

La soumission par un diplômé de son mémoire au Prix implique que celui-ci aura au préalable réglé toute question en matière de confidentialité auprès des entreprises éventuellement citées dans son mémoire.

Les membres du Jury s'engagent à ne rien divulguer des échanges engendrés par le processus de sélection et à garder confidentielles les informations sensibles contenues dans les Mémoires.

Modalité d'attribution du Prix :

Les auditions se déroulent au sein des locaux de l'École de Management. Le Jury auditionne les candidats. Il s'agit d'une soutenance orale (15mn de présentation) et d'une séance de questions/réponses (15mn). La durée totale de la soutenance est limitée à 30mn par candidat.

A l'issue d'une délibération, trois prix seront attribués.

- le lauréat : 300€
- les deux autres ; 150€ chacun.

Financement du Prix :

- L'École de Management financerait le prix à hauteur de 300€.
 - L'association professionnelle DFCG Midi-Pyrénées s'engage également à financer le Prix à hauteur de 300€.
- Ainsi, les deux partenaires financeraient à parts égales le coût du projet.**

Communication des résultats

L'École de Management et la DFCG Midi-Pyrénées communiquent les résultats via leurs canaux de communication (site Internet, presse locale, etc.).

Les candidats s'engagent à ce que soient communiqués:

- leur nom et prénom ;
- leur sujet de mémoire ;
- les photos et/ou images vidéo prises lors de la soutenance.

La Présidente de la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire

Corinne MASCALA

